

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2023

Référence
DELIB_030_2023

Objet de la délibération
Avis sur le projet éolien du Bois Joly (Meslay-le-Vidame)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
19/09/2023

Date d'affichage
19/09/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 28 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de GOUSSU Denis, Maire

Présents : M. GOUSSU Denis, Maire, Mmes : IMBAULT Maryse, PLU Catherine, MM : BIGOT Bruno, BOUCHER Patrick, DOUSSET Emmanuel, GOUSSU Thomas, LAGREE Thierry, LHUILLERY Denis

Excusée : ayant donné procuration : Mme SURCIN Véronique à M. IMBAULT Patrick

Excusé : M. IMBAULT Patrick

A été nommé secrétaire : Bruno Bigot

Objet de la délibération : Avis sur le projet éolien du Bois Joly (Meslay-le-Vidame)

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévues par le code de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2023 portant ouverture de l'enquête publique du 19 septembre à 9h00 au vendredi 20 Octobre 2023 à 12h00 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME (SPEMLV) dont le siège est situé au 7 Center Immeuble L'Altis – 521, rue Georges Méliès – 34000 MONTPELLIER – pour son projet éolien du Bois Joly sur le territoire de la commune de Meslay-le-Vidame.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre modifiant celui du 01 août 2023 portant extension de la date de clôture de l'enquête publique au 6 novembre 2023 à 12h00

Conformément à l'article R.131-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Neuvy-en-Dunois est invité à formuler un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'agit d'un projet qui a pour objectif l'installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraisons sur le territoire de la commune de Meslay-le-Vidame.

Située à l'écart de toute habitation, leurs installations devraient se

réaliser sur des parcelles dédiées aux exploitations agricoles permettant ainsi de générer 51.84 GWh/an.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'indépendance énergétique de la France tout en conciliant le respect de l'environnement.

Après délibération et analyses des différentes pièces qui accompagnent le dossier du projet éolien, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2023
Le Maire
Denis GOUSSU

Le secrétaire de séance
Bruno BIGOT



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de CHATEAUDUN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: NEUVY EN DUNOIS

N° de SIREN: 212802771

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_030_2023

Objet acte: Avis sur le projet éolien du Bois Joly (Meslay le Vidame)

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.4-Voeux et motions

Identifiant Acte: 028-212802771-20230928-DELIB_030_2023-DE

Rapport d'erreur(s):